



Le 17 septembre 2019

TARIFS DEPANNAGE REMORQUAGE AUTOROUTIERS

Le CNPA négocie chaque année avec Bercy les nouveaux tarifs autoroutiers.

Ceux-ci devaient être revalorisés conformément aux engagements pris par l'Administration, au 1^{er} juillet 2019.

Après avoir procédé à de multiples relances, et obtenu que les tarifs fourrières soient revalorisés au 1^{er} septembre, nos interlocuteurs habituels nous indiquent que l'arrêté des prix autoroutiers a été signé début septembre et est à la publication depuis cette date.

Cette réponse ne convenant pas au Métier, nous avons insisté afin que la publication intervienne sans délai à l'approche du salon national du dépannage remorquage organisé par le CNPA à Albi du 17 au 19 septembre.

Il nous a été répondu que l'arrêté pourrait être publié au JO du 18 septembre.

L'Assemblée générale dépannage remorquage organisée le 18 septembre dans l'enceinte du salon, à 8 h 45, donnera l'occasion aux élus du Métier de mesurer le niveau mobilisation de la Profession en cas de manquement de l'Administration à ses engagements.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5^{ème} branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.